

RAPPORT DE

GESTION

2017

atupri

L'assureur de la santé

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL 3

1	Contexte	4
1.1	Évolution du marché	4
1.2	Effectif du personnel au 31 décembre 2017	7
1.3	Projets	7
1.4	Conditions-cadres politiques et économiques	7
2	Exercice	8
2.1	Chiffres-clés 2017	8
2.2	Évaluation des risques	8
2.3	Organes et organigramme au 1 ^{er} janvier 2018	9
3	Rémunérations	11
4	Perspectives	11

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION 12

Rapport de l'organe de révision à l'attention du conseil de fondation d'Atupri Assurance de la santé	13
--	----

COMPTES ANNUELS 14

Bilan au 31 décembre 2017	15
Compte de résultat 2017	16
Tableau des flux de trésorerie	17
Tableau de variation des fonds propres	18

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 19

1	Compte de résultat sectoriel	20
2	Principes de présentation des comptes	21
3	Principes d'établissement du bilan et principes d'évaluation	21
4	Explications concernant les comptes annuels	25
4.1	Placements de capitaux	25
4.2	Immobilisations incorporelles	27
4.3	Immobilisations corporelles	28
4.4	Actifs circulants	29
4.5	Provisions techniques pour propre compte	30
4.6	Provisions techniques pour fluctuations et provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA	31
4.7	Provisions non techniques	31
4.8	Provisions pour risques de placement	32
4.9	Provisions correction de primes	32
4.10	Dettes/Comptes de régularisation	33
4.11	Frais d'exploitation pour propre compte	34
4.12	Autre résultat d'exploitation	34
4.13	Autres mentions	35

Rapport annuel

1 CONTEXTE

1.1 ÉVOLUTION DU MARCHÉ

EFFECTIFS D'ASSURÉS AU 1^{ER} JANVIER 2018

Après la forte augmentation du nombre d'assurés l'année précédente, Atupri enregistre une baisse minime de l'effectif des assurés AOS d'environ 1'000 assurés. Des taux de croissance élevés dans les cantons de St-Gall et de Lucerne s'opposent à des baisses dans les cantons de Berne et de Zurich. L'effectif global des assurés est resté pratiquement inchangé à 204'157 (année précédente: 204'339).

Les assurés Atupri ont toujours tendance à choisir un modèle managed care (environ 67%), le modèle médecin de famille étant clairement privilégié (environ 31%). En matière de franchises, la franchise ordinaire 300.– prédomine avec

environ 40% des assurés, suivie de la franchise à option 2'500.– avec environ 36% des assurés.

Après le nouveau positionnement de la marque en 2016, les résultats en matière de notoriété de la marque se présentent favorablement: avec un plus de 2 points de pourcentage par rapport à l'année précédente, nous atteignons désormais presque la barre des 50%. Les résultats de l'étude annuelle de la clientèle et de l'Instant Feedback nouvellement introduit nous attestent en outre d'excellentes valeurs au Net Promoter Score (NPS) (36 et 47 %).

CHIFFRES PAR COUVERTURE (EFFECTIF DE RISQUE)

	1.1.2018	1.1.2017	Différence	Différence en %
Assurance de base selon la LAMal				
Assurance obligatoire des soins (AOS) ¹⁾	184'744	185'881	-1'137	-0,6
Indemnité journalière LAMal	2'047	2'176	-129	-5,9
Assurances complémentaires selon la LCA				
Mivita	73'021	69'617	3'404	4,9
Comforta	15'851	15'133	718	4,7
Denta	32'503	31'606	897	2,8
Diversa	28'719	31'449	-2'730	-8,7
Extra	26'885	29'438	-2'553	-8,7
Hôpital Combi	26'783	29'420	-2'637	-9,0
Hôpital dont avec Hôtel	1'421 117	1'231 128	190 -11	15,4 -8,6
Assurance-accidents avec capital décès et invalidité (ADI) seulement les assurés LCA ¹⁾	25'491 18'979	25'016 17'993	475 986	1,9 5,5
seulement indemnité journalière sans AOS ¹⁾	434	465	-31	-6,7
Nombre total d'assurés	204'157	204'339	-182	-0,1

¹⁾ Nombre total d'assurés comprend les chiffres de l'«Assurance obligatoire des soins (AOS)», «seulement les assurés LCA» et «seulement indemnité journalière sans AOS».

NOMBRE D'ASSURÉS PAR SERVICE CENTER

	1.1.2018	1.1.2017	Différence	Différence en %
Service Center Berne	45'247	46'734	-1'487	-3,2
Service Center Lausanne	23'564	23'497	67	0,3
Service Center Lugano	-	11'224	-11'224	-100,0
Service Center Lucerne	50'597	38'246	12'351	32,3
Service Center Zurich	84'749	84'638	111	0,1

CHIFFRES DE L'ASSURANCE OBLIGATOIRE DES SOINS (AOS) PAR ASSURANCE ET NIVEAU DE FRANCHISE

	Niveau de franchise en CHF	1.1.2018	1.1.2017	Différence	Différence en %
Standard					
Franchise ordinaire pour enfants	0	10'751	11'225	-474	-4,2
Franchise ordinaire pour adultes	300	33'724	35'206	-1'482	-4,2
Niveaux de franchise au choix pour enfants ¹⁾		899	961	-62	-6,5
Niveaux de franchise au choix pour adultes ²⁾		15'323	16'066	-743	-4,6
Total		60'697	63'458	-2'761	-4,4
Assurance médecin de famille CareMed					
Franchise ordinaire pour enfants	0	4'025	4'034	-9	-0,2
Franchise ordinaire pour adultes	300	22'574	21'990	584	2,7
Niveaux de franchise au choix pour enfants ¹⁾		675	669	6	0,9
Niveaux de franchise au choix pour adultes ²⁾		28'990	28'594	396	1,4
Total		56'264	55'287	977	1,8
HMO					
Franchise ordinaire pour enfants	0	1'177	1'232	-55	-4,5
Franchise ordinaire pour adultes	300	11'458	11'803	-345	-2,9
Niveaux de franchise au choix pour enfants ¹⁾		258	269	-11	-4,1
Niveaux de franchise au choix pour adultes ²⁾		24'456	24'385	71	0,3
Total		37'349	37'689	-340	-0,9
TelFirst					
Franchise ordinaire pour enfants	0	2'167	2'154	13	0,6
Franchise ordinaire pour adultes	300	3'264	3'328	-64	-1,9
Niveaux de franchise au choix pour enfants ¹⁾		288	293	-5	-1,7
Niveaux de franchise au choix pour adultes ²⁾		9'233	10'065	-832	-8,3
Total		14'952	15'840	-888	-5,6
FlexCare					
Franchise ordinaire pour enfants	0	365	341	24	7,0
Franchise ordinaire pour adultes	300	1'902	1'949	-47	-2,4
Niveaux de franchise au choix pour enfants ¹⁾		155	150	5	3,3
Niveaux de franchise au choix pour adultes ²⁾		13'060	11'167	1'893	17,0
Total		15'482	13'607	1'875	13,8
Total global AOS		184'744	185'881	-1'137	-0,6

¹⁾ Niveaux de franchise au choix pour enfants: CHF 100, 200, 400, 600

²⁾ Niveaux de franchise au choix pour adultes: CHF 500, 1'000, 1'500, 2'000, 2'500

1.2 EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2017

Le nombre de collaborateurs converti en emplois à temps plein et sans personnel temporaire était de 213 au 31 décembre 2017 (année précédente: 198).

L'augmentation de l'effectif du personnel s'explique par la forte croissance des assurés au 1^{er} janvier 2017 et par le lancement du portail clients myAtupri, qui a nécessité la création d'une nouvelle équipe au sein du back-office.

1.3 PROJETS

La mise en œuvre de la stratégie Atupri s'est résolument poursuivie durant l'exercice sous revue. Dans le cadre des champs d'action stratégiques, l'accent a été mis sur le développement et le renforcement des offres numériques. Le secteur multicanaux a notamment été développé. Outre l'intégration de fonctions de calculateur de primes dans le portail clients myAtupri, il est désormais également possible de modifier les assurances directement sur le portail (franchise, modèle) ou de conclure de nouveaux produits. Des assurances complémentaires peuvent être souscrites en ligne et sans changement de support, ce qui constitue une innovation supplémentaire. Le webchat introduit à l'automne propose en outre un canal de service supplémentaire à nos

assurés. Par ailleurs, nos clients entreprises peuvent désormais compléter les formulaires de déclaration de maladie en ligne.

Atupri dispose depuis début septembre 2017 d'un système de gestion de la qualité certifié selon ISO 9001:2015. La certification englobe l'ensemble des processus qui caractérisent Atupri en tant qu'assureur de la santé déployant son activité dans toute la Suisse avec des offres flexibles et individuelles dans le domaine de l'assurance-maladie et accidents pour les personnes privées et les entreprises. Le certificat atteste ainsi surtout qu'Atupri accorde de l'importance à un excellent service clients et aux technologies numériques.

1.4 CONDITIONS-CADRES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES

La mesure déjà annoncée par le Conseil fédéral en 2016 de ne plus affecter les régions individuellement mais par district aux régions de primes cantonales respectives s'est heurtée à une vive résistance, tant dans les cantons, notamment Zurich et Berne, qu'au Parlement. L'entrée en vigueur de la réforme initialement prévue pour le 1^{er} janvier 2018 a donc été reportée et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) élabore actuellement une nouvelle proposition.

Selon la décision du Conseil fédéral à l'été 2017, le maximum admissible pour les rabais de primes des franchises à option doit être abaissé pour la quatrième fois déjà. Le rabais maximal pour la franchise à option la plus élevée de 2'500 francs ne représenterait plus à l'avenir que 50% au plus de la différence par rapport à la franchise ordinaire, soit au maximum 1'100 francs par an au lieu de 1'540 francs comme précédemment. La nouvelle réglementation ne fait pas l'unanimité. Le principal argument des adversaires (notamment des assureurs-maladie et des politiciens bourgeois de la santé) est que les payeurs de primes qui misent sur la responsabilité personnelle seraient sanctionnés. Rien ne permet pour l'instant de savoir si et quand cette mesure sera mise en œuvre.

En août 2017, le Conseil fédéral a décidé un abaissement du tarif médical Tarmed, car les partenaires tarifaires n'ont pas réussi à s'accorder sur une révision. Par cette intervention, le gouvernement vise à mettre en œuvre les économies requises de toute urgence concernant les coûts de la santé ou à atténuer les augmentations de primes de nouveau immi-

nentes pour 2018. L'économie espérée est de 470 millions de francs par an. Cela représente environ 1,5 point de pourcentage. Les assureurs-maladie ont été invités à tenir compte des économies potentielles induites par l'intervention Tarmed dès les primes 2018, bien que les saisies aient eu lieu dès juillet et malgré les fortes réserves des assureurs quant au potentiel d'économies pronostiqué.

Les collectes de signatures pour deux initiatives populaires ont débuté à l'automne 2017:

- «Assurance-maladie. Pour une liberté d'organisation des cantons» veut accorder aux cantons la souveraineté sur les primes d'assurance-maladie. Une organisation cantonale ou intercantonale sur le modèle d'une caisse de compensation doit définir et percevoir les primes, financer les coûts et participer au financement des programmes de prévention et de santé. Les assureurs-maladie conserveraient encore la gestion. La création de l'organisation doit être facultative, contrairement à la caisse unitaire rejetée en 2004.
- «Pour un Parlement indépendant des caisses-maladie» vise une interdiction pour les parlementaires suisses de siéger dans les comités de direction des assureurs-maladie.

Atupri a remis à l'OFSP dans les délais au 31 décembre 2017 les documents relatifs au plan d'exploitation nécessaires selon la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSA-Mal). Les documents «Politique de gestion des risques» et «Règlement gestion des risques et système de contrôle interne» ont été transmis à l'OFSP le 31 octobre 2017 déjà.

2 EXERCICE

Atupri clôt l'exercice 2017 sur un résultat positif. Dans l'assurance obligatoire des soins (AOS), l'augmentation des coûts a été d'environ 3,2% par assuré par rapport à l'année précédente. Les placements ont dégagé un rendement appréciable d'environ 6%. Le ratio combiné est resté pratique-

ment inchangé par rapport à l'année précédente. Inférieur à 4% des primes brutes, le ratio combiné dans l'assurance obligatoire des soins est, comme par le passé, nettement inférieur à la moyenne du secteur d'environ 5%.

2.1 CHIFFRES-CLÉS 2017

		2017	2016	Différence en %
Primes	en CHF 1'000	772'343	681'285	13
Prestations versées	en CHF 1'000	676'682	618'343	9
Frais d'exploitation	en CHF 1'000	46'256	44'515	4
Frais d'exploitation par personne assurée ¹⁾	CHF	224	241	-7
Ratio combiné ²⁾	en %	101.89	100.98	1
Résultat de l'entreprise	en CHF 1'000	12'264	1'068	1'048
Total du bilan	en CHF 1'000	657'427	580'546	13
Provisions ³⁾	en CHF 1'000	439'228	417'484	5
Réserves issues du bénéfice	en CHF 1'000	115'238	102'974	12
Total Personnes assurées ⁴⁾		204'157	204'339	0
Collaboratrices et collaborateurs ⁵⁾		213	198	8

¹⁾ Par personne assurée au 31 décembre 2017 (206'600) et au 31 décembre 2016 (185'000).

²⁾ Combined Ratio = Total des charges d'assurance et charge d'exploitation par rapport aux primes encaissées pour propre compte.

³⁾ Provisions = Provisions techniques pour propre compte, provisions techniques pour fluctuation et provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA, provisions non techniques, provisions pour risques liés aux placements de capitaux, provisions pour correction des primes LAMal.

⁴⁾ Total Personnes assurées = état au 1^{er} janvier 2018 et au 1^{er} janvier 2017.

⁵⁾ Converti en équivalent plein temps = état au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016.

Toutes les indications et informations détaillées sur les [comptes annuels](#) sont visibles dans le chapitre correspondant, y compris les [explications](#) sur des positions choisies du bilan et du compte de résultats.

2.2 ÉVALUATION DES RISQUES

Le conseil de fondation a réalisé une évaluation périodique des risques qui pourraient avoir une incidence importante sur les comptes annuels et il a décidé des mesures nécessaires le cas échéant.

2.3 ORGANES ET ORGANIGRAMME AU 1^{ER} JANVIER 2018

CONSEIL DE FONDATION

Président

Franz Müller*

Vice-présidente

D^r Barbara Rigassi*

Membres

Prof. Bettina Borisch

Andreas Dolf

Jürg Ritz*

D^r Bruno Schatzmann

* Membres du comité du conseil de fondation

COMITÉ DE PLACEMENT

Membres

Jürg Ritz (président)

D^r Barbara Rigassi

Christof Zürcher

Alfred Amrein

Beat Kunz, expert en placement externe

COMMISSION D'EXAMEN

Membres

Franz Müller (président)

D^r Barbara Rigassi

Jürg Ritz

Andreas Dolf

Secrétariat

Jürg Inäbnit

ORGANE DE RÉVISION EXTERNE

Ferax Treuhand AG, Zürich

ORGANE DE RÉVISION INTERNE

Balmer-Etienne AG, Luzern

DIRECTION GÉNÉRALE

Président

Christof Zürcher

Vice-président**Responsable Finances et Services**

Alfred Amrein

Responsable Marketing et Vente

Kaspar Trachsel

(jusqu'au 31 juillet 2018)

Responsable Prestations

Jona Städeli

DIRECTION

Responsable HR

Sabine Kleeb

(jusqu'au 30 avril 2018)

Responsable HR

Thomas Baumann

(à partir du 15 mai 2018)

Responsable GI et Projets

Dieter Genge

Responsable Clients entreprises

Mirjam Philippart

MÉDECINS-CONSEIL

D^r Daniel Schenk

D^r Ursula Schafroth

D^r Bruno Lombardi

DENTISTES-CONSEIL

RVK Vertrauens- und Versicherungsärztlicher Dienst

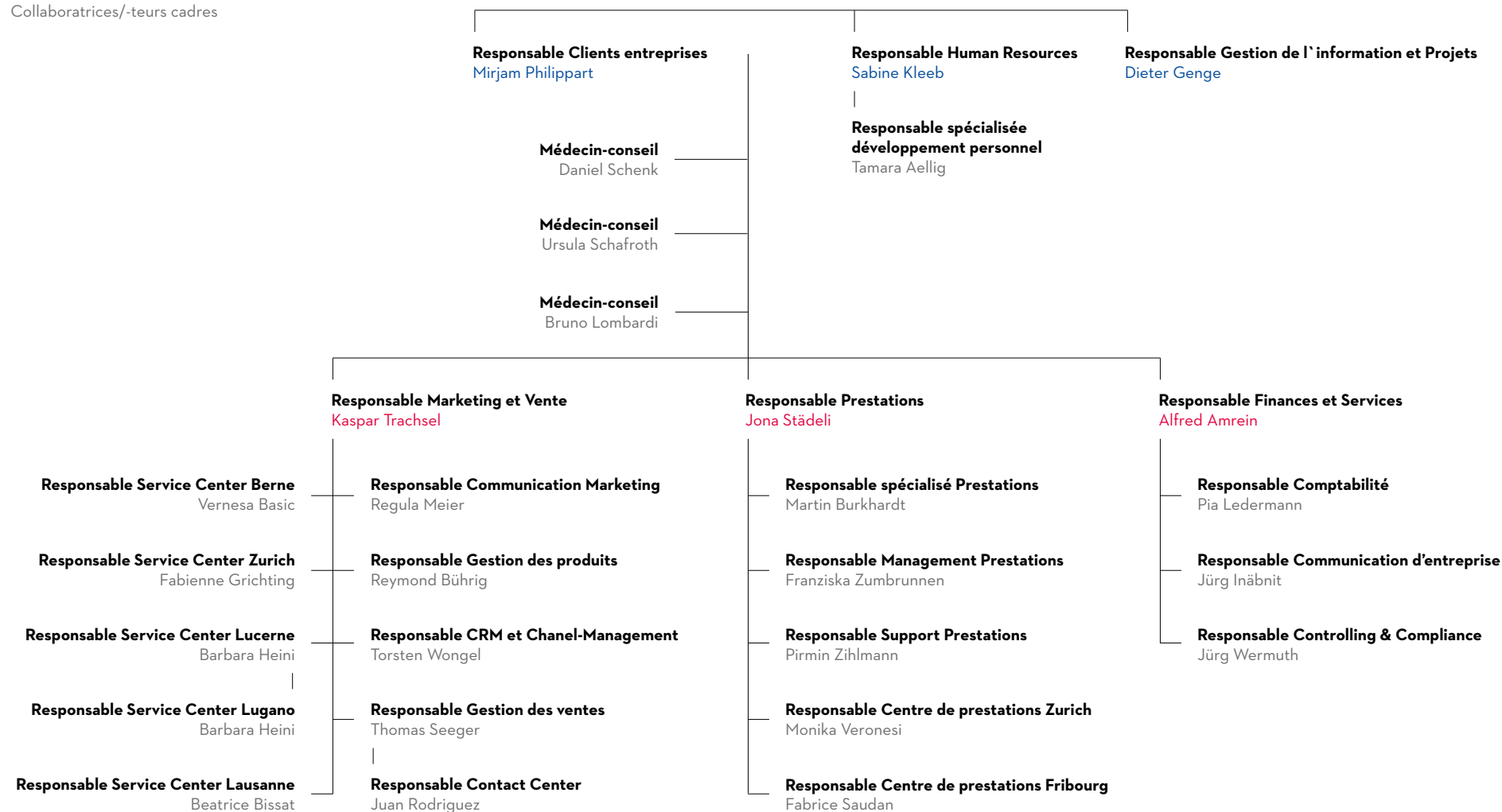
D^r Edgar von Ballmoos

Membre de la direction générale

Membre de la direction

Collaboratrices/-teurs cadres

**Président
de la direction générale**
Christof Zürcher



3 RÉMUNÉRATIONS

Le conseil de fondation fixe la rémunération de ses membres et décide de la rémunération des membres de la direction générale. En 2017, la rémunération des membres du conseil de fondation et de la direction générale en fonction était la suivante :

La rémunération globale des membres du conseil de fondation était de CHF 165'250.-. Ce montant comprend également l'ensemble des rémunérations pour la collaboration au sein des différentes commissions du conseil de fondation. Le président du conseil de fondation a perçu une rémunération de CHF 66'000.-.

La rémunération globale des quatre membres de la direction générale était constituée des salaires bruts de CHF 973'033.- et des cotisations de prévoyance de CHF 100'081.-. La rémunération maximale a été versée au président de la direction générale qui a perçu un salaire brut de CHF 285'012.- et des cotisations de prévoyance de CHF 34'364.-. Aucun honoraire ou rémunération supplémentaire des membres du conseil de fondation ou de la direction générale devant être rendu public n'a été versé.

4 PERSPECTIVES

L'accent est mis sur les autres projets et mesures visant à mettre en œuvre notre orientation stratégique consistant à devenir le premier assureur en ligne et Service Leader. Avec l'introduction d'une app pour notre portail clients myAtupri, nous faisons progresser l'offre multicanaux au prochain niveau. Nous recherchons la numérisation des processus pour la réalisation des prestations futures, mais aussi pour des questions d'efficacité. Une plate-forme correspondante doit être développée à cet effet et un centre de compétences interne mis en place.

Dans le cadre de la feuille de route numérique, des mesures de changement appropriées accompagnent les projets. Atupri va également changer d'organisation avec les adaptations des processus visant à promouvoir l'agilité. Les silos verticaux doivent être brisés et des formes de travail horizontales doivent être encouragées le long de l'interface avec

les clients. Les capacités «numériques» des collaborateurs doivent en outre être développées et si nécessaire intégrées dans l'entreprise.

Grâce à la mise en place d'une plate-forme de santé intégrée dans notre site Internet, nous voulons que notre promesse de marque d'assurance de la santé soit encore plus perceptible et consolider progressivement la présence d'Atupri sur le marché. La plate-forme doit proposer des contenus variés, des fonctions personnalisées et une architecture ouverte, p. ex. pour l'implication de partenaires.

Pour qu'Atupri soit en mesure de satisfaire les exigences toujours plus élevées envers la gestion du risque quantitative et qualitative ainsi qu'en regard à la compliance, les fonctions autonomes de Gestion du risque et Droit & Compliance seront créées et pourvues dans le courant de l'année 2018.

Rapport de l'organe de révision

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION À L'ATTENTION DU CONSEIL DE FONDATION D'ATUPRI ASSURANCE DE LA SANTÉ

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS

En qualité d'organe de révision, nous avons examiné les comptes annuels d'Atupri Assurance de la santé présentés ci-après, qui se composent du bilan, du compte de résultat, du tableau de variation des fonds propres, du tableau de flux de trésorerie et de l'annexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

RESPONSABILITÉ DU CONSEIL DE FONDATION

Le conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les Swiss GAAP RPC, avec les prescriptions légales et avec l'acte de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, qui doivent être exempts de fausses indications essentielles dues à des manquements ou à des erreurs. Par ailleurs, le conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes de présentation des comptes adéquates, ainsi que de l'exécution d'estimations appropriées.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANE DE RÉVISION

Il est de notre responsabilité de remettre une appréciation basée sur notre contrôle des comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit en conformité avec la législation suisse et les normes d'audit suisses. Selon ces normes, nous devons planifier et exécuter le contrôle de façon à obtenir une certitude suffisante concernant l'absence de fausses indications essentielles dans les comptes annuels.

Le contrôle comprend l'exécution de procédures d'audit visant à recueillir des éléments probants concernant les valeurs et autres informations contenues dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement du réviseur. Cela inclut l'évaluation des risques de fausses indications essentielles dans les comptes annuels en tant que conséquence de manquements ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, le réviseur prend en considération le système de contrôle interne, pour autant que celui-ci soit

pertinent pour l'établissement des comptes annuels, afin de définir des procédures d'audit adaptées aux circonstances, mais non pour remettre une appréciation sur l'efficacité du système de contrôle interne. L'audit comprend en outre l'évaluation de l'adéquation des méthodes de présentation des comptes appliquées, de la fiabilité des estimations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation globale des comptes annuels. Nous sommes d'avis que les éléments probants que nous avons recueillis constituent une base d'appréciation suffisante et adéquate.

APPRÉCIATION

D'après notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 donnent une image fidèle de la situation financière, du patrimoine et des résultats, en concordance avec les Swiss GAAP RPC, et ils sont conformes à la loi suisse et l'acte de fondation.

RAPPORT SUR LA BASE D'AUTRES PRESCRIPTIONS LÉGALES

Nous confirmons que nous satisfaisons aux exigences légales en matière d'agrément selon la loi sur l'agrément et la surveillance des réviseurs (LSR) et en matière d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890, nous confirmons que pour établir les comptes annuels, il existe un système de contrôle interne organisé selon les directives du conseil de fondation.

En outre, nous attestons que le mandat relatif à l'affectation du bénéficiaire au bilan est conforme à la loi suisse ainsi qu'à l'acte de fondation et recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ce rapport est une traduction libre réalisée par Atupri à partir de la version originale allemande. Il ne correspond pas au texte standard de la traduction française d'EXPERTsuisse. L'attestation de vérification des comptes annuels (se composant du bilan, du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie, du tableau de variation des fonds propres et de l'annexe) n'est disponible qu'en version allemande.

Zurich, le 27 avril 2018

FERAX TREUHAND AG

Comptes annuels

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

ACTIFS

Chiffres indiqués en CHF l'000	Explication ¹⁾	2017	2016	Différence en %
Actifs immobilisés		590'510	528'848	12 %
Placements de capitaux	4.1	587'904	525'649	
Immobilisations incorporelles	4.2	1'595	2'013	
Immobilisations corporelles	4.3	1'011	1'186	
Actifs circulants		66'917	51'698	29 %
Comptes de régularisation	4.4	1'734	1'202	
Créances	4.4	25'083	20'460	
Liquidités	4.4	40'100	30'036	
Total des actifs		657'427	580'546	13 %

PASSIFS

Chiffres indiqués en CHF l'000	Explication ¹⁾	2017	2016	Différence en %
Fonds propres		115'238	102'974	12 %
Réserves issues du bénéfice	Fonds propres tableau de variation	115'238	102'974	
Dettes		542'189	477'572	14 %
Provisions techniques pour propre compte	4.5	302'234	294'272	
Provisions techniques pour fluctuation et provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance	4.6	65'650	59'274	
Provisions non techniques	4.7	796	860	
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux ²⁾	4.8	70'548	63'078	
Provisions pour correction des primes	4.9	-	-	
Dettes	4.10	65'092	47'909	
Comptes de régularisation	4.10	37'869	12'180	
Total des passifs		657'427	580'546	13 %

¹⁾ Dans l'annexe à partir de la [page 25](#)

Vous trouverez les détails dans les rubriques suivantes de l'annexe:
 - Principes de présentation des comptes
 - Principe d'établissement du bilan et d'évaluation
 - Explications

²⁾ Les calculs des provisions pour les risques dans les placements de capitaux sont décrits à la [page 24](#).

Pour les années 2016 et 2017, le taux s'élève à 12 % des valeurs globales du cours des placements en capitaux. La présentation par segment étant appropriée et conforme aux prescriptions d'établissement des comptes Swiss GAAP RPC dans le compte de résultat sectoriel et l'annexe, il est renoncé à une présentation séparée dans le bilan. L'année précédente a été adaptée en conséquence pour des questions de comparaison.

COMPTE DE RÉSULTAT 2017

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Explication ¹⁾	2017	2016	Différence en %
Primes acquises pour propre compte		765'734	675'421	13%
Primes		772'343	681'285	
Déductions sur produits		-6'048	-5'500	
Contributions du secteur public		-561	-364	
Charges d'assurances		733'927	637'504	15%
Prestations		769'476	700'387	
Participations aux coûts		-100'152	-87'511	
Autres dépenses pour les prestations		7'358	5'467	
Parts d'excédents Indemnité journalière		1'856	1'818	
Variation des provisions techniques pour propre compte		9'222	8'563	
Variation des provisions techniques pour fluctuation et des provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance	4.6	6'376	220	
Modification des provisions pour correction des primes		-	1'793	
Compensation de risques		39'791	6'767	
Résultat de l'assurance		31'807	37'917	-16%
Frais d'exploitation		46'256	44'515	4%
Frais d'exploitation pour propre compte	4.11	46'256	44'515	
Ratio combiné		101.89%	100.98%	1%
Autre résultat d'exploitation		2'261	-930	-343%
Autres produits d'exploitation	4.12	3'270	284	
Autres charges d'exploitation	4.12	-1'009	-1'214	
Résultat des placements de capitaux		24'938	9'084	175%
Produits des placements de capitaux		43'348	29'980	
Charges des placements de capitaux		-10'939	-17'539	
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	4.8	-7'471	-3'357	
Résultat d'exploitation		12'750	1'555	719%
Produit extraordinaire		-	-	0%
Produit extraordinaire		-	-	
Résultat avant impôts		12'750	1'555	719%
Impôts		-486	-487	0%
Impôts		-486	-487	
Résultat de l'entreprise		12'264	1'068	1048%

¹⁾ Dans l'annexe à partir de la [page 25](#)

Le compte de résultat par branche d'assurance est présenté dans le compte de résultat sectoriel (chiffre 1 de l'annexe).

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Chiffres indiqués en CHF l'000	Explication ¹⁾	2017	2016
Résultat de l'exercice		12'264	1'068
Amortissements des immobilisations incorporelles ¹⁾	4.2	1'431	1'214
Amortissements des immobilisations corporelles ²⁾	4.3	454	427
Amortissements des créances sur les preneurs d'assurance	4.4	355	254
Variations des placements de capitaux ³⁾	4.1	-22'834	-4'691
Variations des provisions techniques	4.5	7'162	8'163
Modifications des provisions pour participations aux excédents	4.5	800	400
Variations des prov. pour fluctuations/prov. pour d'autres risques	4.6	6'376	220
Modifications des provisions non actuarielles	4.7	-64	-113
Modifications des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	4.8	7'471	3'357
Modifications des provisions pour correction des primes	4.9	-	-3'600
Variations des actifs de régularisation	4.4	-532	1'294
Variations des créances auprès des preneurs d'assurance	4.4	-5'118	-3'330
Modifications dettes correction des primes	4.10	19	-40
Variations des créances à l'égard des institutions publiques	4.4	78	1'599
Variations des autres créances	4.4	62	547
Variations des dettes provenant des opérations d'assurance	4.10	16'527	2'405
Variations des autres dettes	4.10	637	863
Variations des passifs de régularisation	4.10	25'689	9'628
Flux financiers relatifs à l'exploitation		50'777	19'665
Investissements dans des immobilisations incorporelles	4.2	-1'014	-2'756
Investissements dans des immobilisations corporelles	4.3	-279	-853
Apport Global Custody	4.1	-30'000	-15'000
Flux financiers provenant du Global Custody ⁴⁾	4.1	-9'420	-8'284
Désinvestissements des immobilisations incorporelles	4.2	-	-64
Désinvestissements des équipements d'exploitation	4.3	-	-32
Désinvestissements Global Custody	4.1	-	-
Flux financiers provenant des investissements		-40'713	-26'989
Total des flux financiers		10'064	-7'324
Liquidités au 1.1	4.4	30'036	37'360
Liquidités au 31.12	4.4	40'100	30'036
Variation des liquidités		10'064	-7'324

¹⁾ Dans l'annexe, à partir de la [page 25](#).

²⁾ Pour des questions de transparence, les dissolutions d'amortissements par des sorties sont désormais présentées dans les amortissements au lieu des investissements.

³⁾ Les détails se trouvent dans les explications de l'annexe, ch. 4.1 (sans montants conformément au point 4 ci-dessous).

⁴⁾ Le montant se compose des postes Résultat financier (intérêts, dividendes) et Charges (frais de banque et de Bourse, taxe de dépôt) de manière similaire aux explications, chiffre 4.1. Il s'agit là d'une présentation nette (produits moins charges).

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Indemnité journalière facultative LAMal	Assurance des soins LAMal	Complément LCA	Total
Total du bilan au 1.1.2016	3'297	83'522	15'087	101'906
Variation du résultat	46	-339	1'361	1'068
Total du bilan au 31.12.2016	3'343	83'183	16'448	102'974
Total du bilan au 1.1.2017	3'343	83'183	16'448	102'974
Variation du résultat	165	8'293	3'806	12'264
Total du bilan au 31.12.2017	3'508	91'476	20'254	115'238

Annexe aux comptes annuels

1 COMPTE DE RÉSULTAT SECTORIEL

Chiffres indiqués en CHF l'000	Assurance des soins LAMal		Complément LCA		Ind. journalière fac. LAMal		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Produits d'assurances	651'312	562'330	114'078	112'727	344	363	765'734	675'420
Primes	652'439	563'193	119'559	117'729	344	363	772'343	681'285
Déductions sur produits	-566	-499	-5'482	-5'002	-	-	-6'048	-5'501
Contributions du secteur public	-561	-364	-	-	-	-	-561	-364
Charges d'assurances	633'022	548'067	100'732	89'129	173	308	733'927	637'504
Prestations	679'076	614'097	90'159	85'989	241	301	769'476	700'387
Participations aux coûts	-99'835	-87'195	-317	-316	-	-	-100'152	-87'511
Autres dépenses pour les prestations	7'231	5'432	127	35	-	-	7'358	5'467
Parts d'excédents Indemnité journalière	-	-	1'856	1'818	-	-	1'856	1'818
Variation des provisions techniques pour propre compte	6'759	7'173	2'531	1'383	-68	7	9'222	8'563
Variation des provisions techniques pour fluctuation et des provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance	-	-	6'376	220	-	-	6'376	220
Modification des provisions pour correction des primes	-	1'793	-	-	-	-	-	1'793
Compensation de risques	39'791	6'767	-	-	-	-	39'791	6'767
Résultat de l'assurance	18'290	14'263	13'346	23'598	171	55	31'807	37'917
Frais d'exploitation	20'930	20'076	25'315	24'426	11	13	46'256	44'515
Frais d'exploitation pour propre compte	20'930	20'076	25'315	24'426	11	13	46'256	44'515
Ratio combiné	100,41 %	101,03 %	110,49 %	100,73 %	53,49 %	88,43 %	101,89 %	100,98 %
Autre résultat d'exploitation	-649	-860	2'910	-70	-	-	2'261	-930
Autres produits d'exploitation	319	284	2'951	-70	-	-	3'270	214
Autres charges d'exploitation	-968	-1'144	-41	-	-	-	-1'009	-1'144
Résultat des placements de capitaux	11'582	6'334	13'351	2'746	5	4	24'938	9'083
Produits des placements de capitaux	21'767	14'767	21'569	15'203	12	10	43'348	29'979
Charges des placements de capitaux	-5'224	-7'534	-5'711	-10'000	-4	-5	-10'939	-17'539
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	-4'961	-899	-2'507	-2'457	-3	-1	-7'471	-3'357
Résultat d'exploitation	8'293	-339	4'292	1'848	165	46	12'750	1'555
Produit extraordinaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Produit extraordinaire	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	8'293	-339	4'292	1'848	165	46	12'750	1'555
Impôts	-	-	-486	-487	-	-	-486	-487
Impôts	-	-	-486	-487	-	-	-486	-487
Résultat de l'entreprise	8'293	-339	3'806	1'361	165	46	12'264	1'068

2 PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES COMPTES

STANDARDS DE PRÉSENTATION DES COMPTES

Conformément à la directive du Département fédéral de l'intérieur (DFI) concernant la présentation des comptes de l'assurance-maladie sociale et conformément au plan comptable de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la reddition des comptes annuels relevant du droit de la surveillance doit respecter les Swiss GAAP RPC à partir de l'exercice 2012, toutefois avec quelques compléments. Ainsi, la constitution de provisions pour risques liés aux placements de capitaux LAMal est interdite dans la reddition des comptes annuels relevant du droit de la surveillance. Au chiffre 4.2 de ladite directive, il est indiqué que les comptes annuels statutaires peuvent aussi être établis selon les Swiss GAAP RPC sans compléments.

La présentation des comptes d'Atupri Assurance de la santé se conforme donc à l'ensemble de règles Swiss GAAP RPC 41 en tenant compte de l'ensemble des directives Swiss GAAP RPC. Dès lors, en dérogation de la reddition des comptes annuels relevant du droit de la surveillance, des provisions pour risques liés aux placements de capitaux LAMal sont constituées dans les présents comptes annuels.

La présentation des comptes respecte les principes «continuité d'exploitation, prééminence de la substance sur la forme, délimitation périodique et matérielle, principe de prudence et principe brut».

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Atupri Assurance de la santé n'est pas un groupe. Les comptes individuels sont établis selon les principes susdits.

3 PRINCIPES D'ÉTABLISSEMENT DU BILAN ET PRINCIPES D'ÉVALUATION

ÉVALUATION INDIVIDUELLE

Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des engagements s'applique dans les comptes annuels. Exceptionnellement, les actifs de même nature et les engagements de qualité identique sont évalués de manière globale dans les comptes annuels.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les comptes annuels sont établis en francs suisses. Les valeurs patrimoniales et les dettes en monnaies étrangères sont converties au cours de la date de clôture des comptes. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de la date des transactions.

Tableau des monnaies étrangères selon la fortune liée / taux de change au 31.12.2017

EUR 1	CHF 1.170248
GBP 1	CHF 1.318294
USD 1	CHF 0.974500
JPY 100	CHF 0.865010

PLACEMENT DE CAPITAUX (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.1)

L'évaluation des placements de capitaux se fait aux valeurs actuelles. Les variations de valeur sont saisies dans le compte de résultat en tant que bénéfices de cours non réalisés dans le produit des placements de capitaux et en tant que pertes de cours non réalisés dans les charges des placements de capitaux.

Par valeur actuelle, on entend la valeur du marché pratiquée publiquement.

A défaut de valeur du marché, la valeur actuelle est déterminée de la manière suivante:

- par comparaison avec des objets similaires;
- par la valeur en espèces des futurs cash-flows ou produits (méthode Discounted Cash Flow);
- par une autre méthode d'évaluation reconnue.

Si la valeur du marché n'est pas connue ou qu'aucune valeur actuelle ne peut être déterminée, l'évaluation est effectuée à la valeur d'acquisition sous déduction des corrections de valeur nécessaires à l'exploitation.

Obligations (créances libellées en montant fixe)

Les obligations, les obligations convertibles et d'autres immobilisations similaires sont des immobilisations libellées en CHF ou en une autre monnaie ayant une valeur nominale. L'évaluation se fait à la valeur du marché et les intérêts courus sont saisis séparément dans les actifs de régularisation. La part des obligations en monnaies étrangères est couverte par des opérations de change à terme.

Instruments dérivés (opérations de change à terme)

Les instruments dérivés contiennent exclusivement des opérations de change à terme pour couvrir la part de monnaies étrangères dans les obligations. L'évaluation s'effectue aux valeurs du marché.

Actions (participations au capital)

En font partie les titres de participation tels que les actions, le capital-participation, les bons de jouissance et d'autres titres similaires. Les participations et les placements collectifs sont présentés séparément. Les immobilisations détenues par Atupri Assurance de la santé sont négociables et évaluées à la valeur du marché.

Actions immobilières

Les titres de participation (actions) de sociétés immobilières en font partie. Ceux-ci sont également transmis aux autorités de surveillance des taux de biens immobiliers.

Placements collectifs (fonds)

Les placements collectifs figurent dans un poste séparé. Comme pour les obligations et les actions, l'évaluation est faite aux valeurs actuelles (valeurs du marché).

Liquidités

Il s'agit là du ratio de liquidité dans les placements de capitaux. Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale.

Placements dans des institutions LAMal, qui servent à la pratique de l'assurance-maladie sociale

Puisque la valeur de ces placements ne peut pas être fixée actuellement, l'évaluation est faite à la valeur d'acquisition sous déduction d'une éventuelle correction de valeur. Pour les bons de participation suivants, l'évaluation est faite aux valeurs d'acquisition:

Site	CHF
Volksapotheke Schaffhausen	3'950
Topwell-Apotheke Winterthur	4'417
Pharmacie Populaire Genève	2'000
Genossenschaftsapotheke Biel	500
Centre Jurassien Le Noirmont	30'000
Total	40'867

Placements dans des institutions LCA

Puisque la valeur de ce placement ne peut pas être fixée actuellement, l'évaluation est faite à la valeur d'acquisition sous déduction d'une éventuelle correction de valeur. La participation détenue dans Secon AG figurant dans ce poste est évaluée à sa valeur d'acquisition d'un montant de CHF 540'800.-. Secon AG est le fournisseur du logiciel pour assurances-maladie utilisé par Atupri. La participation d'Atupri est de 18 %.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.2)

Ce poste contient des valeurs sans existence physique qui ont été acquises ou produites en interne. Il s'agit là de logiciels et de licences. Les immobilisations incorporelles sont inscrites à l'actif si elles sont clairement identifiées, si la détermination des coûts est fiable et si elles apportent une utilité mesurable à l'entreprise durant plusieurs années. L'évaluation des immobilisations incorporelles se fait aux coûts d'acquisition sous déduction des amortissements économiquement nécessaires. Les amortissements sont effectués de manière linéaire pendant la durée d'utilisation économique du bien d'investissement. Celle-ci a été fixée de la manière suivante:

Logiciels/licences: 3 ans

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.3)

Les immobilisations corporelles sont constituées en majorité d'équipements d'exploitation, de mobilier et de l'infrastructure informatique. L'évaluation des immobilisations corporelles se fait aux coûts d'acquisition sous déduction des amortissements économiquement nécessaires. Les amortissements sont effectués de manière linéaire pendant la durée d'utilisation économique du bien d'investissement. Celle-ci a été fixée de la manière suivante:

Équipements d'exploitation/mobilier: 8 ans

Matériel informatique: 3 ans

Dépréciations d'actifs

Les immobilisations corporelles, les immobilisations-incorporelles et les placements de capitaux qui sont exceptionnellement évalués à la valeur d'acquisition sont soumis à l'évaluation de l'actualité de la valeur à chaque date de clôture du bilan. En cas de signes d'une baisse durable de la valeur, il faut procéder à un calcul de la valeur réalisable (test d'«impairment»). Si la valeur comptable dépasse la valeur réalisable, il faut procéder à une adaptation avec effet sur le compte de résultat par le biais d'un amortissement exceptionnel.

ACTIFS CIRCULANTS (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.4)

Créances/Comptes de régularisation

Les **créances** à l'égard des tiers, tels que les preneurs d'assurance, les organisations d'assurance, les réassureurs, les agents et intermédiaires, les institutions publiques et autres, sont utilisées aux valeurs nominales, et les corrections de valeur économiquement nécessaires sont prises en compte de manière adéquate. La saisie des créances intervient au moment de la facturation. Le cas échéant, la délimitation périodique est effectuée par le biais des comptes de régularisation.

Les **comptes de régularisation** contiennent le montant à hauteur de la compensation prévue des risques, des intérêts courus des placements de capitaux, ainsi que des charges et produits devant être délimités dans le temps.

Liquidités

Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale. Elles comprennent les soldes de caisse, les avoirs sur comptes postaux et bancaires, ainsi que les fonds à vue et en dépôt d'une durée maximale de 90 jours. Le ratio de liquidité dans les placements de capitaux est saisi et évalué dans le poste Placements de capitaux.

PROVISIONS TECHNIQUES POUR PROPRE COMPTE (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.5)

Les provisions techniques pour propre compte sont subdivisées en affaires LAMal et LCA. Des provisions sont constituées pour tous les sinistres survenus avant la date de clôture du bilan. Elles représentent une estimation des paiements et coûts de traitement qui restent à fournir pour ces sinistres. Pour la branche LAMal, les provisions pour sinistres sont calculées selon la méthode Best-Estimate. A titre de valeur comparative, les provisions sont également calculées selon la méthode Chain-Ladder. Les résultats du test de solvabilité LAMal devant être établi chaque année

sont utilisés pour ce faire. D'autres provisions peuvent être constituées pour les sinistres d'envergure éventuels ainsi que les retards dans le traitement des justificatifs. Conformément à la directive de l'OFSP, des provisions de vieillissement doivent être constituées pour l'indemnité journalière LAMal. Cela est justifié par le fait qu'il s'agit d'un produit avec des primes définies selon l'âge d'entrée. Le montant de KCHF 350 correspond à la valeur cible à hauteur du volume annuel de primes. Les affaires LCA comprennent les postes de provisions techniques suivants:

Provisions pour sinistres

La provision minimale est calculée chaque année selon la même méthode actuarielle que pour les affaires LAMal. D'autres provisions propres à la gestion d'entreprise peuvent être constituées pour d'éventuels grands sinistres ou pour des retards de traitement des justificatifs. Conformément aux plans d'exploitation 2013 approuvés par la FINMA, une valeur cible de 35 % des prestations nettes a été définie.

Provisions de vieillissement

Les produits Mivita, Comforta, Hôpital et Combi sont financés selon le système individuel de couverture des besoins. Il s'agit de tarifs selon l'âge effectif et pas de tarifs selon l'âge d'entrée. La provision de vieillissement sert à amortir les effets du renchérissement sur les primes (notamment en cas de Run Off). Conformément aux plans d'exploitation 2013 approuvés par la FINMA, une valeur cible de 150 % des primes encaissées a été définie.

Provisions pour participations aux excédents

Les contrats des assurances complémentaires peuvent prévoir, en cas d'évolution positive, une participation du preneur d'assurance aux excédents. La période respective de comptabilisation est de trois ans. Le calcul est effectué annuellement pour chaque contrat en considérant que les bénéfices doivent être payés chaque année sur la base de la mesure contractuelle de trois années.

PROVISIONS TECHNIQUES POUR FLUCTUATION ET PROVISIONS POUR D'AUTRES RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION DE L'ASSURANCE LCA (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.6)

Provisions pour fluctuations

Le montant des provisions pour fluctuations est basé sur le coefficient de variation du risque de paramètre et du risque aléatoire de la feuille SST «Insurance Risk». Conformément aux plans d'exploitation 2013 approuvés par la FINMA, une valeur maximale de 20 % des primes encaissées a été définie.

Provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance

La provision sert de garantie contre le risque d'exploitation du côté des actifs et des passifs, notamment les incidences politiques (répercussions possibles d'une caisse unique sur les affaires des assurances complémentaires, hyperinflation) et les catastrophes (accidents chimiques, nouveaux médicaments/méthodes de traitement, etc.). Conformément aux plans d'exploitation 2013 approuvés par la FINMA, une valeur maximale de 60 % des primes encaissées a été définie. L'ensemble des provisions techniques n'est pas estimé à la valeur actuelle.

PROVISIONS NON TECHNIQUES (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.7)

Toutes les provisions qui ne sont pas d'ordre technique figurent dans ce poste. A la date de clôture en font partie exclusivement les fonds réglementaires. Le poste est évalué à la date de clôture du bilan sur la base des sorties de liquidités.

PROVISIONS POUR RISQUES LIÉS AUX PLACEMENTS DE CAPITAUX LAMAL ET LCA

Les provisions pour risques liés aux placements de capitaux sont constituées et dissoutes pour les risques spécifiques aux marchés afin de tenir compte des fluctuations des valeurs actuelles. La provision se conforme à la méthode économique-financière (étude ALM) et observe un niveau de sécurité adapté à la stratégie de placement. Le montant de la provision calculé en % des valeurs du marché des placements de capitaux est déterminé selon le principe «Expected Shortfall» en prenant en considération les scénarios de crise selon SST (potentiel de pertes sur le portefeuille qui a une probabilité de 99 % de ne pas être dépassé durant une année). La valeur du taux visé s'élève à 12 % des valeurs des placements de capitaux, ratio de liquidités compris, inscrites au bilan. Les bénéfices des placements de capitaux sont utilisés pour constituer la provision jusqu'à sa valeur cible. Les pertes issues du domaine des placements de capitaux sont compensées par cette provision. La constitution et la dissolution de la provision sont réalisées dans le compte de résultat.

DETTES / COMPTES DE RÉGULARISATION (EXPLICATIONS, CHIFFRE 4.8)

Les **dettes** envers des tiers tels que les preneurs d'assurance, les participations aux excédents dues à la date de clôture, les dettes envers les prestataires de soins, les fournisseurs et autres, ainsi que les primes encaissées d'avance des assurés sont utilisées à leur valeur nominale. La saisie intervient à la réception de la facture. L'éventuelle délimitation périodique se fait par le biais des comptes de régularisation.

Les **comptes de régularisation** contiennent le montant des impôts directs prévus ainsi que des charges et produits qui doivent être délimités dans le temps.

ENGAGEMENTS LIÉS À LA PRÉVOYANCE DU PERSONNEL

Les engagements de prévoyance incluent tous les engagements liés aux plans de prévoyance et aux institutions de prévoyance qui fournissent des prestations pour la retraite ou en cas de décès et d'invalidité.

Les collaborateurs d'Atupri sont assurés auprès de Previs Fondation de prévoyance. Previs est une personne morale juridiquement indépendante, détachée de l'employeur.

Le financement de ces plans est assuré par des cotisations annuelles des travailleurs et de l'employeur. Dans le compte de résultat, les cotisations délimitées à la période sont présentées comme charges de personnel. Dans le bilan, les créances et les engagements sont délimités en se fondant sur les bases contractuelles, réglementaires et légales.

Chaque année, on examine s'il existe une obligation économique (engagement à long terme) provenant de l'institution de prévoyance. L'examen se base sur les contrats et les comptes annuels des institutions de prévoyance selon Swiss GAAP RPC 26, qui présentent la situation financière, les excédents de couverture et les découverts existants. La différence par rapport à la valeur correspondante de la période précédente est présentée en tant que charges de personnel dans le compte de résultat. A la date de clôture, Atupri ne fait face à aucun engagement à ce sujet.

CAPITAL PROPRE

Les capitaux propres se composent des réserves requises par les CFF pour l'autonomie de la caisse-maladie, des affectations des résultats des années précédentes et de la compensation des pertes 2017.

4 EXPLICATIONS CONCERNANT LES COMPTES ANNUELS 2017

Les pages suivantes présentent des explications concernant une sélection de postes du bilan et du compte de résultat.

4.1 PLACEMENTS DE CAPITAUX

Indications chiffrées en CHF l'000	Obligations LAMal	Actions LAMal	Actions immobilières LAMal	Placements collectifs LAMal	Instruments financiers dérivés LAMal	Liquidités LAMal	Total en mandats LAMal	Placements en institutions LAMal	Total placements de capitaux LAMal
Total du bilan au 1.1.2016	82'936	28'195	16'555	113'075	660	615	242'036	41	242'077
Bénéfices réalisés	115	2'003	160	130	-	771	3'180	-	3'180
Pertes réalisées	-45	-1'741	-6	-193	-	-724	-2'709	-	-2'709
Plus-values non réalisées	621	1'836	1'382	2'742	-550	-	6'031	-	6'031
Moins-values non réalisées	-736	-1'258	-	-1'167	-922	-	-4'083	-	-4'083
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	1'543	946	546	2'559	-	-38	5'557	-	5'557
Charges (banque et frais de Bourse, droits de garde)	-17	-91	-3	-12	-	-591	-713	-	-713
Dépôt Global Custody	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modification des intérêts courus/impôts à la source	237	-	-	-	-	-	237	-	237
Transactions (transferts)	-1'454	-2'545	-5'010	4'424	-	4'585	-	-	-
Total du bilan au 31.12.2016	83'199	27'344	13'623	121'558	-811	4'619	249'533	41	249'574

Indications chiffrées en CHF l'000	Obligations LAMal	Actions LAMal	Actions immobilières LAMal	Placements collectifs LAMal	Instruments financiers dérivés LAMal	Liquidités LAMal	Total en mandats LAMal	Placements en institutions LAMal	Total placements de capitaux LAMal
Total du bilan au 1.1.2017	83'199	27'344	13'623	121'558	-811	4'619	249'533	41	249'574
Bénéfices réalisés	-	2'014	477	1'066	-	357	3'914	-	3'914
Pertes réalisées	-69	-447	-3	-20	-	-608	-1'147	-	-1'147
Plus-values non réalisées	833	2'652	947	7'881	40	-	12'353	-	12'353
Moins-values non réalisées	-2'035	-609	-	-1'377	752	-	-3'269	-	-3'269
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	1'605	914	431	2'611	-	-51	5'510	-	5'510
Charges (banque et frais de Bourse, droits de garde)	-10	-86	-9	-28	-	-608	-741	-	-741
Dépôt Global Custody	-	-	-	-	-	25'000	25'000	-	25'000
Modification des intérêts courus/impôts à la source	-256	-	-	-	-	3	-253	-	-253
Transactions (transferts)	13'700	901	-2'230	10'177	-	-22'548	-	-	-
Total du bilan au 31.12.2017	96'967	32'684	13'236	141'868	-19	6'163	290'899	41	290'940

Indications chiffrées en CHF l'000	Obligations LCA	Actions LCA	Actions immobilières LCA	Placements collectifs LCA	Instruments financiers dérivés LCA	Liquidités LCA	Total en mandats LCA	Placements en institutions LCA	Total placements de capitaux LCA	Total placements de capitaux
Total du bilan au 1.1.2016	95'394	46'109	1'754	97'957	296	13'545	255'056	541	255'597	497'674
Bénéfices réalisés	1'682	943	55	724	-	953	4'357	-	4'357	7'536
Pertes réalisées	-829	-2'368	-	-483	-	-962	-4'642	-	-4'642	-7'352
Plus-values non réalisées	138	2'787	-	3'948	-375	-	6'498	-	6'498	12'530
Moins-values non réalisées	-655	-1'407	-	-2'451	2	-	-4'512	-	-4'512	-8'595
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	1'211	894	-	2'225	-	-64	4'266	-	4'266	9'823
Charges (banque et frais de Bourse, droits de garde)	-36	-61	-3	-133	-	-590	-823	-	-823	-1'539
Dépôt Global Custody	-	-	-	-	-	15'000	15'000	-	15'000	15'000
Modification des intérêts courus/impôts à la source	335	-	-	-	-	-	335	-	335	572
Transactions (transferts)	-41'595	-17'103	-1'806	81'724	-	-21'220	-	-	-	-
Total du bilan au 31.12.2016	55'645	29'796	-	183'511	-76	6'661	275'535	541	276'076	525'649

Indications chiffrées en CHF l'000	Obligations LCA	Actions LCA	Actions immobilières LCA	Placements collectifs LCA	Instruments financiers dérivés LCA	Liquidités LCA	Total en mandats LCA	Placements en institutions LCA	Total placements de capitaux LCA	Total placements de capitaux
Total du bilan au 1.1.2017	55'645	29'796	-	183'511	-76	6'661	275'535	541	276'076	525'649
Bénéfices réalisés	54	800	8	1'154	-	304	2'320	-	2'320	6'234
Pertes réalisées	-207	-370	-	-401	-	-252	-1'230	-	-1'230	-2'377
Plus-values non réalisées	74	5'022	-	8'843	80	-	14'019	-	14'019	26'372
Moins-values non réalisées	-698	-713	-	-2'455	36	-	-3'830	-	-3'830	-7'099
Produit des capitaux (intérêts, dividendes)	943	860	-	3'474	-	-47	5'230	-	5'230	10'740
Charges (banque et frais de Bourse, droits de garde)	-18	-14	-	-42	-	-505	-579	-	-579	-1'320
Dépôt Global Custody	-	-	-	-	-	5'000	5'000	-	5'000	30'000
Modification des intérêts courus/impôts à la source	-40	-	-	-	-	-3	-43	-	-43	-296
Transactions (transferts)	-2'259	-2'627	-8	-6'760	-	11'654	-	-	-	-
Total du bilan au 31.12.2017	53'494	32'754	-	187'324	39	22'812	296'422	541	296'963	587'904

DÉRIVÉS PERMETTANT DE COUVRIR LA PART DE MONNAIES ÉTRANGÈRES DANS LES OBLIGATIONS

	Valeur de marché active 31.12.2017	Valeur de marché passive 31.12.2017	Valeur de marché active 31.12.2016	Valeur de marché passive 31.12.2016
Opérations de change à terme LAMal	33'561	33'580	32'802	33'613
Opérations de change à terme LCA	3'447	3'408	5'149	5'227
Total des opérations de change à terme	37'008	36'988	37'951	38'840

Les valeurs du marché sont indiquées nettes dans la valeur comptable, dans les colonnes «Instruments dérivés».

4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Chiffres indiqués en CHF l'000	Licences	Logiciels	Total
Valeurs d'acquisition			
Total du bilan au 1.1.2016	3'018	444	3'462
Afflux	2'756	-	2'756
Sorties	-64	-	-64

Etat au 31.12.2016	5'710	444	6'154
---------------------------	--------------	------------	--------------

Amortissements cumulés

Etat au 1.1.2016	2'612	444	3'057
Amortissements	1'150	-	1'150
Dissolution d'amortissement par des sorties	-64	-	-64

Etat au 31.12.2016	3'698	444	4'142
---------------------------	--------------	------------	--------------

Total du bilan au 31.12.2016	2'013	-	2'013
-------------------------------------	--------------	----------	--------------

Valeurs d'acquisition

Etat au 1.1.2017	5'710	444	6'154
Afflux	1'014	-	1'014
Sorties	-	-	-

Etat au 31.12.2017	6'724	444	7'168
---------------------------	--------------	------------	--------------

Amortissements cumulés

Etat au 1.1.2017	3'698	444	4'142
Amortissements	1'431	-	1'431
Dissolution d'amortissement par des sorties	-	-	-

Etat au 31.12.2017	5'129	444	5'573
---------------------------	--------------	------------	--------------

Total du bilan au 31.12.2017	1'595	-	1'595
-------------------------------------	--------------	----------	--------------

4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Chiffres indiqués en CHF l'000	Mobilier	Equipements	Matériel informatique	Total
Valeurs d'acquisition				
Total du bilan au 1.1.2016	1'024	1'822	543	3'389
Afflux	93	152	608	853
Sorties	-	-	-32	-32

Etat au 31.12.2016	1'117	1'974	1'119	4'210
---------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Amortissements cumulés

Etat au 1.1.2016	719	1'472	469	2'660
Amortissements	74	76	245	395
Dissolution d'amortissement par des sorties	-	-	-32	-32

Etat au 31.12.2016	793	1'548	682	3'023
---------------------------	------------	--------------	------------	--------------

Total du bilan au 31.12.2016	324	426	436	1'186
-------------------------------------	------------	------------	------------	--------------

Valeurs d'acquisition

Etat au 1.1.2017	1'117	1'974	1'119	4'210
Afflux	86	-	193	279
Sorties	-	-	-	-

Etat au 31.12.2017	1'203	1'974	1'312	4'489
---------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Amortissements cumulés

Etat au 1.1.2017	793	1'548	682	3'023
Amortissements	80	76	298	454
Dissolution d'amortissement par des sorties	-	-	-	-

Etat au 31.12.2017	873	1'624	980	3'477
---------------------------	------------	--------------	------------	--------------

Total du bilan au 31.12.2017	330	350	331	1'011
-------------------------------------	------------	------------	------------	--------------

4.4 ACTIFS CIRCULANTS

Chiffres indiqués en CHF 1'000	2017	2016
Comptes de régularisation	1'734	1'202
Total des comptes de régularisation	1'734	1'202
Créances sur les preneurs d'assurance LAMal	31'962	27'191
Créances sur les preneurs d'assurance LCA	280	-67
Créances auprès des preneurs d'assurance	32'242	27'124
Correction de valeur des créances sur les preneurs d'assurance LAMal	-7'716	-7'380
Correction de valeur des créances sur les preneurs d'assurance LCA	-105	-86
Correction de valeur des créances sur les preneurs d'assurance	-7'821	-7'466
Créances envers des organismes publics	1'242	1'320
Autres créances	-580	-518
Autres créances	662	802
Total des créances	25'083	20'460
Liquidités auprès des CFF	1'464	246
Compte courant bancaire	20'313	15'860
Comptes postaux	18'317	13'919
Caisses	6	11
Total des liquidités	40'100	30'036
Total des actifs circulants	66'917	51'698

4.5 PROVISIONS TECHNIQUES POUR PROPRE COMPTE

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Provisions pour sinistres Indemnité journalière LAMal ¹⁾	Provisions pour vieillissement Indemnité journalière LAMal ²⁾	Provisions pour sinistres Assurance des soins LAMal ³⁾	Provisions pour sinistres LCA ⁴⁾	Provisions pour vieillissement LCA ⁵⁾	Participations aux excédents LCA ⁶⁾	Total
Etat au 1.1.2016	83	400	119'250	28'320	133'756	3'900	285'709
Constitution	7	-	7'929	979	1'110	400	10'425
Dissolution	-	-	-756	-1'106	-	-	-1'862
Total du bilan au 31.12.2016	90	400	126'423	28'193	134'866	4'300	294'272
Etat au 1.1.2017	90	400	126'423	28'193	134'866	4'300	294'272
Constitution	-	-	8'890	1'221	1'132	800	12'043
Dissolution	-18	-50	-2'131	-1'882	-	-	-4'081
Total du bilan au 31.12.2017	72	350	133'182	27'532	135'998	5'100	302'234

¹⁾ Au 31 décembre 2017, le montant des provisions pour sinistres Indemnité journalière LAMal s'élève à 30 % des prestations versées et correspond au besoin effectif.

²⁾ La constitution des provisions pour vieillissement Indemnité journalière LAMal se conforme aux exigences de l'OFSP.

³⁾ Au 31 décembre 2017, le montant des provisions pour sinistres Assurance des soins LAMal s'élève à 23 % des prestations versées (Best Estimate).

⁴⁾ Le montant des provisions pour sinistres LCA correspond au plan d'exploitation approuvé par la FINMA. Au 31 décembre 2017, il s'élève à 35 % des prestations versées.

⁵⁾ Le montant des provisions de vieillissement correspond au plan d'exploitation approuvé par la FINMA. La constitution représente 2 % du volume des provisions de vieillissement de l'exercice précédent pour les produits Hôpital combi et Hôpital. Au 31 décembre 2017, les provisions pour vieillissement s'élèvent à 113,7 % des recettes de primes LCA.

⁶⁾ Le montant des provisions pour participations aux excédents correspond aux obligations contractuelles.

4.6 PROVISIONS TECHNIQUES POUR FLUCTUATIONS ET PROVISIONS POUR D'AUTRES RISQUES LIÉS À L'EXPLOITATION DE L'ASSURANCE LCA

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Provisions pour fluctuations	Prov. autres risques	Total
Etat au 1.1.2016	11'554	47'500	59'054
Constitution	220	-	220
Dissolution	-	-	-
Total du bilan au 31.12.2016	11'774	47'500	59'274
Etat au 1.1.2017	11'774	47'500	59'274
Constitution	6'376	-	6'376
Dissolution	-	-	-
Total du bilan au 31.12.2017	18'150	47'500	65'650

Le montant de ces deux postes de provisions correspond au plan d'exploitation approuvé par la FINMA.

Au 31.12.2017, les provisions pour fluctuations s'élèvent à 10,0 % des primes LCA perçues.

Au 31.12.2017, les provisions pour d'autres risques s'élèvent à 39,7 % des primes LCA perçues.

4.7 PROVISIONS NON TECHNIQUES

Chiffres indiqués en CHF 1'000	Assurance des soins LAMal	Complément LCA	Total
Etat au 1.1.2016	586	387	973
Constitution	-	-	-
Utilisation	-104	-9	-113
Total du bilan au 31.12.2016	482	378	860
Etat au 1.1.2017	482	378	860
Constitution	-	-	-
Utilisation	-55	-9	-64
Total du bilan au 31.12.2017	427	369	796

Parmi les provisions non techniques, figurent les postes suivants:

- Réserves affectées TGV CFF (allocations de décès jusqu'au 31 décembre 2016)
- Réserves affectées aux prestations volontaires
- Réserves affectées aux prestations volontaires CFF

4.8 PROVISIONS POUR RISQUES DE PLACEMENT

Indications chiffrées en CHF 1'000	Soins LAMal	Complément LAMal	Total
Etat au 1.1.2016	29'049	30'672	59'721
Formation	900	2'457	3'357
Dissolution	-	-	-
Valeur du bilan au 31.12.2016	29'949	33'129	63'078
Etat au 1.1.2017	29'949	33'129	63'078
Formation	4'964	2'507	7'471
Dissolution	-	-	-
Valeur du bilan au 31.12.2017	34'913	35'636	70'548

Le niveau du taux recherché est de 12 % des valeurs de marché des placements, y compris le taux de liquidités.

4.9 PROVISIONS CORRECTION DE PRIMES

Indications chiffrées en CHF 1'000	Soins LAMal
Etat au 1.1.2016	3'600'000
Formation	-
Dissolution	-3'600'000
Valeur du bilan au 31.12.2016	-
Etat au 1.1.2017	-
Formation	-
Dissolution	-
Valeur du bilan au 31.12.2017	-

La provision a dû être dissoute, conformément aux instructions de l'Office fédéral de la santé publique au 31.12.2016.

4.10 DETTES/COMPTES DE RÉGULARISATION

Chiffres indiqués en CHF l'000	2017	2016
Dettes envers les preneurs d'assurance LAMal	932	1'046
Dettes envers les preneurs d'assurance LCA	483	519
Dettes envers l'indemnité journalière collective LCA	1'125	1'094
Dettes envers les prestataires de soins LAMal ¹⁾	16'283	-327
Dettes envers les prestataires de soins LCA ¹⁾	651	-76
Dettes correction des primes	24	5
Engagements assurances LCA négociées ²⁾	4	-
Engagements agents et intermédiaires LAMal ²⁾	1	3
Engagements agents et intermédiaires LCA ²⁾	10	21
Primes encaissées d'avance des preneurs d'assurance LAMal	35'500	36'067
Primes encaissées d'avance des preneurs d'assurance LCA	4'209	4'324
Total des dettes provenant des opérations d'assurance	59'222	42'676
Dettes envers les fournisseurs et autres	5'870	5'233
Total des autres dettes	5'870	5'233
Total des dettes	65'092	47'909
Réserve pour compensation des risques ³⁾	34'000	3'500
Passifs transitoires issus de la correction des primes ⁴⁾	-	5'438
Provisions pour impôts	125	-
Passifs transitoires ²⁾	3'744	3'242
Total des comptes de régularisation	37'869	12'180

¹⁾ Le dernier cycle de prestations effectué durant l'exercice sous revue 2017 a été payé en janvier 2018.

²⁾ Ces positions sont présentées pour la première fois en détail pour l'exercice 2017. Pour des questions de comparabilité, l'année précédente a été adaptée en conséquence.

³⁾ Une compensation des risques plus élevée est due en raison de la forte croissance des assurés au 1.1.2017.

⁴⁾ La provision Correction de primes doit être dissoute au 31 décembre 2016, conformément aux instructions de l'Office fédéral de la santé publique. La somme de KCHF 5438 sera versée en 2017 à l'Institution commune LAMal chargée du règlement. Elle sera donc présentée le 31 décembre 2016 à la position Compte de régularisation.

4.11 FRAIS D'EXPLOITATION POUR PROPRE COMPTE

Chiffres indiqués en CHF 1'000	2017	2016
Charges de personnel	22'689	21'495
Charges de marketing et communication	6'207	7'035
Charges informatiques	8'068	6'719
Autres charges administratives ¹⁾	7'407	7'721
Amortissements	1'885	1'545
Total des frais d'exploitation pour propre compte	46'256	44'515

¹⁾ Locaux administratifs, assurances, cotisations aux associations, frais de port, téléphonie, formulaires, frais de conseil, autres charges administratives.

4.12 AUTRE RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Chiffres indiqués en CHF 1'000	2017	2016
Autres produits d'exploitation ¹⁾	3'270	284
Autres charges d'exploitation ²⁾	-1'009	-1'214
Total autre résultat d'exploitation	2'261	-930

¹⁾ Intérêts moratoires des résultats de poursuite et intérêts sur les liquidités de l'entreprise

²⁾ Escomptes accordés et commissions du trafic des paiements

À partir du 1.1.2017, les produits d'assurance complémentaire pour lesquels Atupri n'est pas le porteur de risque sont comptabilisés dans les autres bénéfices d'entreprise.

4.13 AUTRES MENTIONS

PLACEMENTS DE CAPITAUX QUI NE SONT PAS DISPONIBLES LIBREMENT

Parmi les provisions actuarielles selon les chiffres 4.5 et 4.6 des explications, seules les provisions pour d'autres risques liés à l'exploitation de l'assurance LCA ne font pas partie du débit de la fortune liée. Dès lors, ce poste ne doit pas être couvert par la fortune liée.

LAMal = Tous les placements de capitaux font partie de la fortune liée.

LCA = Tous les placements de capitaux, mais toutefois sans tenir compte des participations à des institutions à hauteur de KCHF 541 (voir Explications, chiffre 4.1), font partie de la fortune liée.

INSTITUTION DE PRÉVOYANCE

Atupri est affiliée à la Fondation collective Previs Fondation de prévoyance. Previs est une institution autonome de prévoyance de droit privé.

Le taux de couverture prévu de l'institution de prévoyance Atupri s'élève vraisemblablement à 103,1 % au 31 décembre 2017 selon le calcul de Previs. Aucune mesure d'assainissement et, dès lors, aucune obligation supplémentaire ne sont prévues.

CONTRATS DE LONGUE DURÉE, ESSENTIELS

Partenaire contractuel – type de contrat	Durée jusqu'au	2018 KCHF	2019 KCHF	2020 KCHF	2021 re-nouvelable KCHF	Total KCHF
Centris SA, Soleure – EDI-Tarmed	31.12.2020	956	975	994	–	2'925
Commune bourgeoise, Berne – bail à loyer Berne	31.01.2022	536	536	536	1'072	2'680
Wincasa AG, Zurich – bail à loyer Oerlikon	31.12.2021	818	818	818	818	3'272
Wincasa AG, Lausanne – bail à loyer Lausanne	31.12.2021	113	113	113	113	452
immoveris properties ag, Berne – bail à loyer Berne	31.08.2020	151	151	151	–	453
Jaquet Michel, Fribourg – bail à loyer Fribourg	28.02.2019	129	129	–	–	258

ÉVÉNEMENTS ULTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

Jusqu'à l'approbation des comptes par le conseil de fondation le 27 avril 2018, aucun événement essentiel ne s'est produit après la date de clôture des comptes.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Un membre de la direction générale est membre du conseil d'administration de Secon AG. Cette société produit des logiciels et réalise un chiffre d'affaires important avec Atupri. Cependant, comme le mandat au sein du conseil d'administration a été décerné après la décision d'Atupri de choisir Secon AG comme centre de calcul externe, il ne s'agit pas en ce sens d'une transaction avec une partie liée soumise à l'obligation de publication. Tous les membres du conseil d'administration et de la direction générale ont signé pour l'année 2017 un code de l'honneur et rendu public l'ensemble de leurs mandats. Il n'en résulte pas de transactions importantes avec des parties liées.

HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS DE RÉVISION

Chiffres indiqués en CHF 1'000	2017	2016
Prestations de révision	99	94
Autres prestations de services	19	10
Total	118	104